



Courcelles-lès-Lens

#C2Lmaville

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 20 MARS 2025 – 18h00
Mairie de Courcelles-lès-Lens

PROCÈS-VERBAL

Le **20 mars 2025 à 18 heures 00**,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Courcelles-lès-Lens s'est réuni à la Mairie,

Sous la Présidence de **Madame Édith BLEUZET- CARLIER, Présidente du CCAS**

En suite d'une convocation en date du **14 mars 2025**.

Étaient présents :

1. Madame Edith BLEUZET-CARLIER - Présidente
2. Monsieur Ludovic BOBELNA – Vice-Président
3. Madame Annie PENET
4. Madame Nadège FRANCHOMME
5. Madame Monique KUCHARSKI
6. Madame Céline DELATTRE
7. Madame Florence FABERT
8. Madame Brigitte MILAN

Absents excusés :

Madame Emilie COISNE donne procuration à Madame Nadège FRANCHOMME

Madame Bernadette LEFEBVRE donne procuration à Madame Edith BLEUZET-CARLIER

Monsieur Raymond LEFEBVRE donne procuration à Monsieur Ludovic BOBELNA

Absent(s) :

Madame Natacha KARCYZNSKI

Madame Cathy LE ROUZIC

Secrétaire de séance : Madame Céline DELATTRE

En exercice : 13

Présent(s) : 8

Absent(s) Procuration(s) : 3

Absent(s) : 2

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MEMBRES ÉLUS		MEMBRES NOMMES	
Edith BLEUZET-CARLIER - Présidente	P		
Ludovic BOBELNA – Vice-Président	P	Céline DELATTRE	P
Annie PENET	P	Florence FABERT	P
Nadège FRANCHOMME	P	Raymond LEFEBVRE	Proc
Emilie COISNE	Proc	Bernadette LEFEBVRE	Proc
Natacha KARCYZNSKI	A	Cathy LE ROUZIC	A
Monique KUCHARSKI	P	Brigitte MILAN	P
Assistent au Conseil d'Administration du CCAS			
Thomas BOULARD Directeur Général des Services	P		
Catherine LUSZCZYK Pôle Culture - Éducation & Solidarités	P		

P : Présent

Proc : Procuration

A : Absent

ORDRE DU JOUR

	Ouverture de la séance par Madame la Présidente
	Désignation d'un secrétaire de séance Madame Céline DELATTRE est désignée Secrétaire de séance.
	Appel nominal et Pouvoirs
	Informations

DELCCAS2025-0320-01	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 Votant(s) : 11 Exprimé(s) : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0 DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
----------------------------	--

INFORMATIONS	
	BILAN ACTIONS CCAS 2024
	CÉRÉMONIE DES NAISSANCES
	REPAS DE PRINTEMPS
	ÉVÈNEMENTS 2025

PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par Madame la Présidente**

- **Désignation du secrétaire de séance**
Rapporteur : Madame la Présidente

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente propose de désigner **Madame Céline DELATTRE** Secrétaire de séance.

- **Appel nominal et Pouvoirs**
Rapporteur : Le secrétaire de séance

Madame la Présidente dénombre les membres présents et constate le quorum en application de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles

INFORMATIONS

Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration, des décisions prises en vertu des articles R 123-21 à R 123-23 du même code, relatif aux délégations de pouvoir du Président, précédemment votées (délibération du 20 octobre 2020).

- **État des demandes et attributions des aides facultatives**
Novembre 2024 à février 2025

Aides d'urgence
Paniers Solidaires Courcellois
Épicerie Sociale
Frais d'obsèques
Nuitées d'hôtel
Cartes naissances

NOVEMBRE 2024		DÉCEMBRE 2024		JANVIER 2025		FÉVRIER 2025	
REFUS	ACCORD	REFUS	ACCORD	REFUS	ACCORD	REFUS	ACCORD
0	4	0	2	1	8	0	4
1	22	0	15	0	10	1	4
0	26	0	25	0	29	0	27
0	0	1	0	0	1	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	20	0	0	0	0	0	0

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION : DELCCAS2025-0320-01

OBJET :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Annexe2025-01 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3500 habitants et plus

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif

Considérant que Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui est porté à la connaissance du Conseil Municipal dans les deux mois précédant le vote du budget

Le Débat d'Orientations Budgétaires, constitue la phase préalable au vote du budget primitif et un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière. Il a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue du débat.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée.

Les objectifs sont les suivants :

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame La Présidente sollicite les membres du conseil d'administration du CCAS afin de procéder au vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Courcelles-lès-Lens décide de :

- **Confirmer** que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu conformément à la législation en vigueur ; chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler des avis, commentaires et propositions
- **Prendre acte** du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 tel que joint en annexe de la présente délibération.
- **Confier** à Madame La Présidente ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour mener à bien ce dossier, ce projet et la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération

Dit que :

- Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

En exercice : 13
Présent(s) : 8
Procuration(s) : 3
Votant(s) : 11
Exprimé(s) : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention(s) : 0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS ORALES & INFORMATIONS DIVERSES

▪ BILAN ACTIONS CCAS 2024

Voir AnnexeA

▪ CÉRÉMONIE DES NAISSANCES

La prochaine se tiendra le 22 mars 2025 à la passerelle de 10h à 12h

31 enfants ont été conviés

Il sera proposé par un agent de la médiathèque la lecture d'un conte pour les frères et sœurs qui accompagnent (3-7ans).

▪ REPAS DE PRINTEMPS

Le repas en salle se tiendra le mercredi 21 mai 2025

Il est prévu de prendre la même formule que l'an dernier

- "LOUCLARK" animation musicale (Devis à 1700,00 €)
- LC Traiteur
- Location d'un photomaton

La livraison aura lieu le samedi 24 mai 2025

Choix du repas par les administrateurs

65 ans pour l'un des 2 convives (couples)

REPAS : 45,00 € par personne

- 2 apéritifs avec ou sans alcool et 3 amuses bouches
- Velouté d'asperges **OU** crème de champignons
 Velouté d'asperges
- Salade de terroir périgourdin ou coquille de poisson façon bellevue Velouté d'asperges **OU** crème de champignons
 Coquille de poisson façon Bellevue
- Trou normand : Sorbet pomme et calvados **OU** Sorbet poire er eau de vie de poire **OU** sorbet mandarine et vodka
 Sorbet mandarine et vodka
- Aiguillette de volaille aux légumes du soleil avec gratin dauphinois et tatin de légumes **OU** dos de cabillaud rôti aux agrumes, pomme Macaire et flan de légumes
 Aiguillette de volaille aux légumes du soleil avec gratin dauphinois et tatin de légumes
- Assiettes de 3 fromages, fruits et salade verte // **PAIN et BEURRE**
- Craquant chocolat caramel **OU** Fraisier **OU** Framboisier aux amandes
 Fraisier
- 1 bouteille de vin rouge pour 4 personnes

- 1 bouteille de vin blanc pour 6 personnes
- Eau plate
- Eau gazeuse
- **Bière pression → NON**

LIVRAISON : 28,50 € par personne

- Velouté d'asperges ou crème de champignons
 Velouté d'asperges
- Salade de terroir périgourdin ou coquille de poisson façon bellevue Velouté d'asperges ou crème de champignons
 Coquille de poisson façon bellevue
- Aiguillette de volaille aux légumes du soleil avec gratin dauphinois et tatin de légumes ou dos de cabillaud rôti aux agrumes, pomme Macaire et flan de légumes
 Aiguillette de volaille aux légumes du soleil avec gratin dauphinois et tatin de légumes
- Assiettes de 2 fromages, pain beurre
- Craquant chocolat caramel **OU** Fraisier **OU** Framboisier aux amandes
 Fraisier

▪ ÉVÈNEMENTS 2025

↻ VOYAGE A LA MER

Priorité aux bénéficiaires du panier solidaire courcellois

- Une sortie en juillet
- Une sortie en aout

↻ PLAN ALERTE

Pris en charge par l'équipe Entour'âge

↻ BOXE SANTE sera déployée

↻ SORTIE DES AINES

Formule : une sortie et un repas dansant
Voir date à déterminer (fin septembre)

↻ QUINZAINE BLEUE

Du 6 au 17 octobre 2025

Thème 2025 : Vieillir une force à partager

↻ SALON DU BIEN-ÊTRE

Samedi 22 novembre 2025

↻ COLIS DE FIN D'ANNÉE

La distribution se tiendra le samedi 13 décembre 2025

- **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE COURCELLES-LÈS-LENS**

Les administrateurs retiennent la date du : **Jeudi 3 avril 2025** pour la prochaine réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Courcelles-lès-Lens qui sera l'occasion de la présentation du Budget Primitif de l'année 2025 (séance consacrée au vote du Budget Primitif)

La séance est levée à 19 heures 59

